



Votre Parking Centre Hospitalier

TARIFS HORAIRES

Inférieur à 15 min	Gratuit
De 15 min à 30 min	0,60 €
De 30 min à 45 min	1,00 €
De 45 min à 1h	1,40 €
De 1h à 1h15	1,90 €
De 1h15 à 1h30	2,30 €
De 1h30 à 4h	+ 0,30 € par 15 min

Puis 0,10 € par tranche de 15 min supplémentaires

FORFAITS HOSPITALISATION

1 jour	7,00 €
3 jours	15,00 €
7 jours	24,00 €

ABONNEMENTS

Mensuel	48,00 €
14 jours	38,00 €
7 jours	26,00 €

Les moyens de paiement



Les services



Chargeur de batterie véhicule, défibrillateur, prêt de poussette, prêt de parapluie, distributeur de boissons, vidéosurveillance, places pour personnes à mobilité réduite, places motos.

centre hospitalier
de Valenciennes

Avenue Désandrouin
CS 50479
59322 Valenciennes cedex

Standard :
03 27 14 33 33
www.ch-valenciennes.fr



Parking Centre Hospitalier
Avenue Desandrouin
59300 Valenciennes

Tél. 03 27 27 61 53
www.q-park.fr



Caisse Primaire d'Assurance
Maladie du Hainaut
63 rue du rempart - BP 60499
59321 Valenciennes cedex

Tél. 3646
www.ameli.fr

NOUVEAU !

Votre stationnement au parking
Q-Park du Centre Hospitalier
remboursé par la CPAM du Hainaut lors
de la prise en charge
de vos déplacements

Voir modalités à l'intérieur du dépliant



centre hospitalier
de Valenciennes



Un accord entre le Centre Hospitalier, Q-Park et la CPAM

Dans le cadre de son hospitalisation ou d'une consultation, un patient peut être amené à **se rendre à l'hôpital** en véhicule sanitaire.

Il peut aussi s'y rendre **avec un véhicule personnel et se faire rembourser le stationnement au parking** Q-Park Centre Hospitalier ainsi que **les frais de déplacement**, grâce à un accord conclu entre la CPAM du Hainaut, Q-Park et le Centre Hospitalier.

Suis-je concerné(e) par le remboursement de mes frais de stationnement ?

J'utilise un véhicule personnel pour me rendre en dialyse, à une consultation ambulatoire pour passer une radio, un scanner, un IRM...

Si mes frais de déplacement sont remboursables par l'Assurance Maladie, la CPAM du Hainaut prend également en charge mes frais de parking.

Comment me faire rembourser par la CPAM du Hainaut ?

1

Le médecin me fait une **prescription médicale** m'autorisant à me rendre au centre hospitalier avec mon propre véhicule.



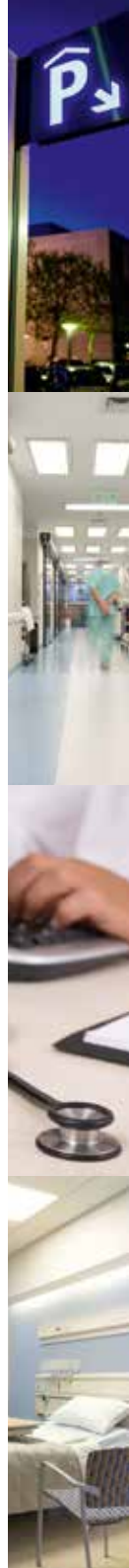
2

Je stationne au parking Q-Park P1 du centre hospitalier, je paye en sortie et **je conserve mon ticket de stationnement.**



3

J'envoie l'**imprimé de demande de remboursement** de mes frais de déplacement accompagné de **mon ticket de stationnement** et de **ma prescription médicale** à la CPAM du Hainaut (adresse au dos).



Garez votre véhicule au parking du centre hospitalier et profitez du service Hospimobile

Des navettes électriques prennent en charge les patients à partir du parking jusqu'aux différents services du Centre Hospitalier et de même pour le retour.

Service disponible

Semaine

De 7h30 à 20h00

Week-ends et jours fériés

De 13h00 à 20h00

Votre parking



vous accueille 7j/7

Le parking Q-Park Centre Hospitalier

770 places sur 3 niveaux 1/2

Horaires d'ouverture

Accessible 7j/7 et 24h/24, agent d'accueil présent tous les jours.